

La Chambre d'agriculture Pyrénées Atlantiques et l'UPPA signent un accord cadre dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de l'agriculture.

Du 24 novembre 2019 au 24 novembre 2019



La Chambre d'agriculture Pyrénées Atlantiques et l'Université de Pau et des Pays d'Adour (UPPA) ont signé un accord cadre de collaboration dans les locaux de la chambre d'agriculture le 25 novembre 2019, en présence de Bernard LAYRE, Président de la Chambre d'agriculture Pyrénées Atlantiques et Mohamed AMARA, Président de l'UPPA. Il ambitionne d'identifier les actions communes, de les concevoir et de les formaliser.

Des projets stratégiques communs

Signé pour une durée de 3 ans, cet accord de coopération a pour objectif de définir un cadre aux actions conjointes à mettre en œuvre :

- des projets de formation dédiés tant aux étudiants de l'UPPA et qu'aux acteurs du monde agricole ;
- un projet de développement d'une école d'ingénieurs agronomes ;
- des projets de recherche intéressant les activités agricoles, notamment au sein des Laboratoires de recherche de l'université.



Des périmètres d'actions partagés

Ainsi l'UPPA et la chambre d'agriculture souhaitent :

- formaliser les relations entre la chambre d'agriculture, les institutions de structuration de l'économie agricole et les entreprises du secteur agricole avec les laboratoires de l'UPPA, notamment dans le cadre de projets de recherches ;
- pouvoir créer de nouvelles formations s'appuyant sur les ressources de l'UPPA et de la chambre pour les formations continue et initiale ;
- apporter leur meilleur concours au projet de création d'une école d'ingénieurs agronomes ;
- organiser des colloques dans les domaines d'intervention communs, notamment dans le secteur de l'énergie, de l'environnement et de l'agriculture.

Chaque domaine d'action de l'accord cadre fera l'objet d'un contrat spécifique qui définira notamment les conditions détaillées de mise en œuvre de la collaboration.